

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2019

Présents : Mmes A. CAUSSE, N. MAYORAL, S. REGALON et S. MARIANI ;
Ms J-P FERRE, H. AUDOUY, W. DIEUDONNÉ, A. HOARAU, C. MARTY, J-P PÉLISSIER, N. ROUAIX,
T. ROUAN et P. TOURENQ.

Secrétaire de séance : S. RÉGALON.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation des comptes rendus des 4/04/2019 et 21/07/2019*
- *Modification statuts Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes*
- *Extension de la voie verte de la Ferme du Bosc jusqu'à Baulou*
- *Décision modificative n° 2 (travaux en régie)*
- *Conventions de mise à disposition des locaux communaux*
- *Point sur le secrétariat*
- *SIVE : point sur la rentrée*
- *Travaux en cours et réclamations des administrés*
- *Accueils des nouveaux arrivants*
- *Manifestations de fin d'année*
- *Actualités des associations communales*
- *Questions diverses*

I. Approbation des comptes rendus des séances des 4/04/2019 et 21/07/2019

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du conseil communautaire en date du 10 juillet 2019, par laquelle il est proposé aux communes membres de statuer sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes portant sur les compétences obligatoires, à savoir :

- Nouvelle rédaction de la compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire désormais ainsi rédigée :
« définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme » ;
- Nouvelle rédaction de la compétence obligatoire en matière des gens du voyage des communautés d'agglomérations désormais ainsi rédigée :
« création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » ;
- Inscription dans les statuts de la communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020, des compétences :
 - eau
 - assainissement des eaux usées
 - gestion des eaux pluviales urbaines.

Il présente le projet de modification desdits statuts et demande au conseil municipal de se prononcer dans le cadre de la procédure des articles L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes, telle que figurant ci-dessous, à savoir :

a) Compétences obligatoires (article 4) :

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

[...] définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; [...]

En matière d'accueil des gens du voyage :

création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales.

Eau

Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du code général des collectivités territoriales.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Extension de la voie verte de la Ferme du Bosc jusqu'à Baulou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de l'Ariège propose de procéder à l'extension du classement de la voie verte « Foix-St Girons », pour la section reliant la commune de Baulou (lieu-dit Labouiche) à la ferme du Bosc.

Le conseil municipal demande et autorise à l'unanimité l'extension du classement de la voie verte tel qu'énoncé ci-dessus et autorise le Conseil départemental de l'Ariège à exécuter les travaux de mise à niveau du revêtement identique à la voie verte, depuis la ferme du Bosc jusqu'au parking des Casteillasses situé en bordure de la RD 231.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Décision modificative n° 2 (travaux en régie)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux en régie supplémentaires ont été exécutés par les agents techniques, les charges de fournitures sont donc plus importantes que prévues. Il est aussi nécessaire de procéder à divers ajustements.

Il faut donc adopter à une décision modificative (virement de crédits).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

<u>Article</u>	<u>Chap.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
60632	011	Fournitures petit équipement	+ 1500.00
60633	011	Fournitures de voirie	+ 500.00
6413	012	Personnel non titulaire	+ 1500.00
6688	66	Intérêts divers	+ 500.00
022	/	Dépenses imprévues (fonct.)	- 1500.00
615231	011	Entretien voirie	- 1000.00
61551	011	Entretien matériel roulant	- 1500.00

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Conventions de mise à disposition des locaux communaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, dans le cadre de la politique associative de la commune, de mettre à disposition la salle des fêtes, ainsi que le stade et ses vestiaires au profit des associations exerçant sur le territoire communal par le biais d'une convention. Il indique qu'il y a également lieu d'actualiser le contrat de location de la salle des fêtes au profit des particuliers.

Il présente à l'assemblée les projets de conventions et de contrat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de conventions tels que présentés et mandate Monsieur le Maire pour leur signature.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Point sur le secrétariat

Monsieur le Maire rappelle le départ de l'agent administratif Sabrina RAMOS et l'arrivée de Peggy ARNOLD, qui a pris ses fonctions le 16/09/2019. Il indique qu'il est très compliqué désormais de trouver des secrétaires de mairies. Aussi, le Centre de Gestion de la Fonction Publique vient de diligenter une action conjointe avec Pole Emploi afin d'orienter les demandeurs d'emploi de formation administrative vers la fonction de secrétaire de mairie. Le secrétariat va donc prochainement accueillir une stagiaire pour la réalisation d'une immersion en milieu professionnel avant de suivre une formation au Centre de Gestion.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le cas d'un agent communal, radié pour mise à la retraite le 1^{er} juillet 2019. Il indique qu'à l'issue de son congé de longue durée de 5 ans, l'agent avait adressé à la mairie une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle du 21 mai au 30 juin 2019. Un arrêté municipal la plaçant en disponibilité d'office sans traitement a donc été établi en ce sens suite à l'avis du Comité Médical, conformément au décret n° 87-602 du 30 juillet 1987. Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'agent en date du 16 septembre courant, par lequel elle demande l'annulation de cet arrêté afin de percevoir le demi-traitement du mois de juin 2019, à titre gracieux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'arrêté municipal n° 32-2019 puisque conforme à la réglementation et à la situation administrative de l'agent ;

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. SIVE : point sur la rentrée

Monsieur le Président du SIVE, M. MARTY, annonce que les effectifs de l'école sont stables ; Il indique que la classe de CE2 a déménagé à l'école du Grand Loulié pour des raisons de commodité notamment.

Il évoque également l'instauration du petit-déjeuner commun pour les maternelles, comme proposé par le ministère, ainsi que la réclamation de certaines familles concernant la garde de leurs enfants le mercredi matin (2 ou 3).

VII. Travaux en cours et réclamation des administrés

- Travaux de voirie en attente de programmation par l'entreprise qui doit planifier l'ensemble des communes concernées par l'opération groupée des travaux 2019-2020 de la Communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes
- Travaux de déploiement du très haut débit en retard en raison des difficultés rencontrées par les entreprises pour trouver du personnel
- Travaux d'éclairage public Chemin du Camp del Boucal vont débuter prochainement
- Remplacement des ampoules des luminaires des Résidences du Viaduc par des leds
- Mise en place d'une grille devant chez Mme RUMEAU afin d'évacuer les eaux pluviales

VIII. Accueil des nouveaux arrivants

Organisation d'une cérémonie d'accueil le 30/11/2019 à 18h00, afin de présenter la commune, les associations... aux nouveaux habitants.

IX. Manifestations de fin d'année

- Cirque familial sur la place de la mairie le weekend du 25 octobre 2019
- Marché de Noël : 8/12/2019
- Arbre de Noël de la mairie : 6 ou 13/12/2019 ?
- Goûter inter génération : le 20/12/2019

X. Actualités des associations communales

- Opération « village propre » organisée le 21/09 par l'association Loulié-tu
- Grillades des Amis du Viaduc le 21/09/2019
- Ballade et randonnée organisées à l'occasion de la journée du Patrimoine par la section patrimoine des Amis du Viaduc

XI. Questions diverses

- Les loups Pamiers-Vernajoul souhaite installer un mobil home afin de stocker leur matériel. Les élus pensent qu'il serait plus approprié de choisir un local de type abri de jardin, en raison de l'insertion paysagère. Mme REGALON se charge de se renseigner auprès de la DDT afin de connaître la réglementation en la matière ;
- Ramassage de 7 bidons d'huiles de vidange (dont certains de 200 litres) par les employés municipaux ce jour, déposés sur un chemin à côté du stade ;
- Parc de chasse de Lizonne : nouveau courrier d'un des résidents du hameau au sujet des nuisances induites par les activités du parc.

Séance close à 21h45